

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **14 novembre 2011**

Décision n° **B-2011-2741**

commune (s) : Vénissieux

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Vénissy - Déclassement et cession d'une partie du domaine public communautaire située à l'angle de la rue Aristide Bruant et de l'avenue Jean Cagne

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 7 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Bernard R.), Barge, Colin (pouvoir à M. Barral), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Lebuhotel.

**Bureau du 14 novembre 2011****Décision n° B-2011-2741**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Vénissy - Déclassement et cession d'une partie du domaine public communautaire située à l'angle de la rue Aristide Bruant et de l'avenue Jean Cagne**

service : Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.9 et 1.1

Dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Vénissy et en vue de la vente à l'Office public de l'habitat (OPH) du Département du Rhône pour la réalisation d'un projet immobilier, la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir la cession d'une partie du domaine public communautaire située à l'angle de la rue Aristide Bruant et de l'avenue Jean Cagne à Vénissieux.

Préalablement à cette cession, il convient de déclasser, au profit de la SERL, la parcelle cadastrée sous le numéro 2740 de la section E, d'une surface de 10 mètres carrés (cf. plan ci-annexé).

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement.

L'enquête technique réalisée a fait apparaître la présence d'un réseau en limite de l'emprise à déclasser (France Télécom). Son dévoiement éventuel sera à la charge exclusive de la SERL.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par la rue Aristide Bruant et l'avenue Jean Cagne, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Aux termes du compromis signé le 21 septembre 2011 par la SERL, il est prévu que, si elle devient parfaite, la vente aura lieu à titre gracieux ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Prononce**, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public communautaire, d'une surface de 10 mètres carrés, située à l'angle de la rue Aristide Bruant et de l'avenue Jean Cagne à Vénissieux, au profit de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) en vue de la réalisation d'un projet immobilier.

**2° - Approuve** la cession à titre gracieux à la SERL de la parcelle cadastrée sous le numéro 2740 de la section E, d'une surface de 10 mètres carrés, située à l'angle de la rue Aristide Bruant et de l'avenue Jean Cagne à Vénissieux, en vue de la réalisation d'un programme immobilier.

**3° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2011.**